

## Comité de suivi individuel du doctorant

Le comité de suivi individuel du doctorant a pour objectif :

- de vérifier l'avancement des travaux de thèse avec un regard extérieur constructif
- de proposer des solutions à des difficultés rencontrées (environnement et conditions de travail)
- de vérifier le parcours de la formation doctorale
- d'envisager le devenir du doctorant après la soutenance de thèse.

Le comité de suivi de thèse donnera donc des recommandations à l'école doctorale sur la qualité des avancées de la recherche, sur le calendrier conduisant à la soutenance de thèse et sur l'existence éventuelle de conflits entre le doctorant et les encadrants. Le comité de suivi de thèse émettra un avis sur l'inscription en troisième année de thèse. Si une dérogation est demandée par le doctorant pour obtenir une inscription supplémentaire en quatrième année, ce même comité de suivi de thèse devra se réunir pour statuer sur cette inscription.

Cette évaluation est organisée par les unités de recherche et responsables des jurys disciplinaires. Elle regroupe :

- une soutenance orale des travaux du doctorant devant le jury (15 min),
- une discussion (10 min) avec les membres du comité.
- un entretien (5 min) avec le doctorant (sans la présence des directeurs de thèse)
- un entretien (5 min) avec la direction de la thèse (sans le doctorant)
- une restitution des travaux du comité devant le doctorant et les directeurs de thèse (5 min).

### 1) Soutenance orale

**La soutenance orale** (15 min) précisera le financement de la thèse, l'avancement des travaux, l'échéancier pour aboutir à une soutenance de thèse dans un délai de 18 mois, l'état d'avancement de la formation doctorale en précisant les modules effectués et ceux qui restent à valider et les compétences développées par le doctorant depuis le début de la thèse. Le doctorant s'aidera du portfolio qui regroupe la liste de toutes les activités du doctorant durant sa thèse. Il devra présenter le portfolio aux membres du comité de suivi. Le doctorant devra également préciser l'état de sa réflexion sur son projet professionnel.

Pour préparer cette soutenance, le doctorant s'appuiera sur les éléments suivants :

#### Avancée des travaux de recherche :

- a. Faire ressortir les résultats les plus significatifs durant cette période
- b. Contexte de vos recherches (national, international, collaboration, programmes européens, ANR,..)
- c. Impact de vos recherches au sein de votre discipline
- d. Valorisation de vos résultats

#### Réflexion sur son projet professionnel :

- a. Que ferez-vous après la thèse (post-doc, ATER, recherche d'emploi) ?
- b. Qu'envisagez-vous de faire dans une période de 4 à 5 ans ?
- c. Est-ce que la thèse vous a conforté dans votre projet professionnel ?

- d. Quelles sont les compétences que vous avez développées au cours de la thèse ?
- e. Quelles sont vos sources d'information pour préparer votre avenir ?

Pour préparer la discussion avec les membres du comité de suivi de thèse, le doctorant pourra essayer de répondre aux questions suivantes :

- a. Quelles étaient vos motivations pour entreprendre une thèse ? A quel moment de votre cursus avez-vous décidé de faire une thèse ?
- b. Avez-vous apprécié l'encadrement de votre directeur de thèse ?
- c. Etes-vous satisfait de vos conditions de travail ? Etes-vous bien intégré dans l'équipe de recherche ?
- d. Avez-vous l'impression d'avoir progressé dans votre démarche de chercheur ?
- e. Avez-vous envie de devenir chercheur (privé ou académique) ? Pourquoi ?
- f. Avez-vous enseigné durant votre thèse ? Si oui, quelle expérience en tirez-vous ? Comment appréciez-vous la dualité enseignement-recherche ?
- g. Comment jugez-vous la formation (modules) au sein de l'Ecole Doctorale ? Développez vos arguments.

## 2) Composition du comité de suivi

Le comité de suivi est composé des personnalités suivantes:

- du directeur de l'unité de recherche ou de son représentant
- du responsable du jury disciplinaire
- d'un membre HDR de la discipline n'appartenant pas à l'équipe de recherche
- d'un membre HDR d'une discipline différente, n'appartenant pas au laboratoire mais membre du Conseil de l'Ecole Doctorale.
- du directeur de l'Ecole Doctorale des Sciences Fondamentales.

La désignation des membres du jury est faite en concertation avec les responsables des laboratoires, des jurys disciplinaires et de l'école doctorale. Les directeurs et/ou co-encadrants de thèse peuvent participer à la présentation orale sur l'avancée des travaux de recherche et à la discussion scientifique mais ne font pas partie du comité de suivi de thèse (article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016).

## 3) Documents à fournir

- ✓ Une semaine avant la soutenance, le doctorant doit fournir au responsable du jury disciplinaire et au directeur de l'école doctorale un résumé de deux pages (maximum) de ses travaux de recherche.
- ✓ La soutenance orale devant le comité de suivi s'effectuera sous forme d'un diaporama.
- ✓ Le comité de suivi fournira alors un rapport (voir document joint) sur l'entretien au directeur de l'école doctorale, au directeur du laboratoire, au directeur de thèse et au doctorant. Ce document devra être fourni à l'administration pour l'inscription en troisième année de thèse.